

Rapport du Président

Séance publique du
lundi 18 octobre 2021
N° CD-2021-9-8-3

8^{ème} Commission

Commission Efficacité et sobriété financière

Service instructeur

Service budget et dette

Service consulté

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET PRIMITIF 2021

Résumé : Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) un état des autorisations de programme et d'engagement (AP-AE).

Il a pour but de confirmer les engagements pris dans le cadre de la décision modificative n°2 (DM2) du budget primitif 2021 de la Collectivité européenne d'Alsace.

Cet état tend à présenter une vision globalisée au niveau de la CeA des encours d'AP et d'AE existants pour le budget principal et le budget annexe du Parc d'Erstein, des AP et AE nouvellement créées dans le cadre de la décision modificative ainsi que les échéanciers de crédits de paiement associés. Ces éléments financiers à caractère pluriannuel sont formalisés selon la segmentation stratégique définie dans le règlement budgétaire et financier de la Collectivité.

L'article R 3312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les Autorisations de Programme (AP) ou Autorisations d'Engagement (AE) et leurs révisions éventuelles soient présentées par le Président et qu'elles soient votées par l'Assemblée délibérante, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives.

Pour mémoire, les Autorisations de Programme et Autorisations d'Engagement correspondent à des engagements pluriannuels pris par la Collectivité en investissement et fonctionnement. Les AP/AE permettent de répartir sur plusieurs exercices les engagements financiers pris, tout en affichant une vision politique à moyen terme au-delà du strict cadre budgétaire annuel. Ainsi, ils constituent des marqueurs forts des engagements de la Collectivité en faveur des Alsaciens.

Le présent rapport présente l'état des encours et enveloppes nouvelles d'AP du budget principal de la Collectivité européenne d'Alsace (I) ainsi que l'état des encours et enveloppes nouvelles d'AE proposées au vote dans le cadre de l'adoption de la décision modificative n° 2 de l'exercice 2021 (II).

I- Etat des AP par politique sectorielle
A- Etat des AP de dépenses par politique sectorielle

Politique	Volumétrie d'AP à voter	AP diminuées	AP augmentées ou nouvelles
Action sociale de proximité	1 756 276,03 €	0,00 €	1 756 276,03 €
Administration gestion des services	5 579 631,52 €	-6 942 990,70 €	12 522 622,22 €
Attractivité territoires	646 877,00 €	0,00 €	646 877,00 €
Autonomie	4 914 202,43 €	-556 122,57 €	5 470 325,00 €
Bilinguisme	45 000,00 €	0,00 €	45 000,00 €
Culture et patrimoine	5 047 480,00 €	-22 920,00 €	5 070 400,00 €
Education	1 487 000,00 €	-8 342 270,00 €	9 829 270,00 €
Environnement	-50 000,00 €	-50 000,00 €	0,00 €
Habitat	-1 779 093,00 €	-12 247 093,00 €	10 468 000,00 €
Infrastructures	2 519 232,00 €	-948 268,00 €	3 467 500,00 €
Innovation	1 615 000,00 €	0,00 €	1 615 000,00 €
Protection maternelle et infantile	35 500,00 €	0,00 €	35 500,00 €
Santé publique	3 385,00 €	0,00 €	3 385,00 €
Total	21 820 490,98 €	-29 109 664,27 €	50 930 155,25 €

Il est notamment possible de relever une progression de +5,6 M€ des autorisations de programmes liées à l'administration et à la gestion des services, dont +3,3 M€ pour les maisons du territoire nord et l'îlot Foch de Haguenau et +1 M€ pour les réseaux fluides et énergie des bâtiments.

Par ailleurs, les autorisations de programmes relatives à l'autonomie augmentent de +4,9 M€, dont +2 M€ pour l'EHPAD Bethlehem de Strasbourg, +1,3 M€ pour l'EHPAD du Centre Hospitalier Intercommunal de Wissembourg et +1 M€ pour l'EHPAD du Centre Hospitalier de Molsheim.

En outre, les autorisations de programmes de la culture et au patrimoine affichent une hausse de +5 M€, dont +2,6 M€ pour l'extension et l'aménagement de la cafétéria du Vaisseau, +1,6 M€ pour la Bibliothèque Départementale de Sarre-Union et +0,8 M€ pour le bastion étoile du Haut-Koenigsbourg.

Enfin, la politique Innovation présente une augmentation globale de +1,6 M€ de ses autorisations de programme, un montant de +1,5 M€ étant alloué aux îlots fraîcheur urbains dans le cadre de la DM2 2021.

S'agissant du budget annexe du parc d'Erstein, le mouvement d'AP de dépenses en investissement est le suivant :

Politique	Volumétrie d'AP à voter	AP diminuées	AP augmentées ou nouvelles
Budget annexe Parc Erstein	32 030,00 €	0,00 €	32 030,00 €

La répartition par opération de ces autorisations de programme en dépenses figure à l'annexe 1 jointe au présent rapport.

B- Etat des AP de recettes par politique sectorielle

Politique	Volumétrie d'AP à voter	AP diminuées	AP augmentées ou nouvelles
Action sociale de proximité	1 185 976,00 €	0,00 €	1 185 976,00 €
Administration gestion des services	48 000,00 €	0,00 €	48 000,00 €
Aide sociale à l'enfance	690 114,00 €	0,00 €	690 114,00 €
Education	3 157 195,75 €	0,00 €	3 157 195,75 €
Environnement	5 989 709,00 €	0,00 €	5 989 709,00 €
Infrastructures	-3 105 487,41 €	-3 175 000,00 €	69 512,59 €
Total	7 965 507,34 €	-3 175 000,00 €	11 140 507,34 €

Il est notamment possible de relever une progression de +6,0 M€ des autorisations de programmes liées à l'environnement en lien avec les notifications de recettes relatives aux panneaux photovoltaïques des bâtiments et des collèges.

De même, la politique Education présente une augmentation de +3,2 M€ de ses autorisations de programme, dont +2 M€ sont à mettre en lien avec des recettes destinées à financer la rénovation de la structure et des revêtements des collèges.

En revanche, les autorisations de programme relatives à la politique Infrastructures sont en baisse de -3,1 M€, dont -1 M€ pour les plateformes douanières sud Alsace, -1 M€ pour l'aménagement multimodal RN4-A351, -0,7 M€ pour la mise à 2x3 voies de l'A36 à Mulhouse et -0,5 M€ pour la déviation de Châtenois, pour tenir compte du rythme d'avancement des opérations.

La répartition par opération de ces autorisations de programme en recettes figure à l'annexe 2 jointe au présent rapport.

II- Etat des AE par politique sectorielle
A- Etat des AE de dépenses par politique sectorielle

Politique	Volumétrie d'AE à voter	AE diminuées	AE augmentées ou nouvelles
Action sociale de proximité	575 000,00 €	-15 544,58 €	590 544,58 €
Administration gestion des services	905 000,00 €	-15 000,00 €	920 000,00 €
Attractivité Europe Transfrontalier Université	6 890 200,00 €	-1 663 900,00 €	8 554 100,00 €
Attractivité territoires	587 500,00 €	0,00 €	587 500,00 €
Autonomie	182 866,46 €	0,00 €	182 866,46 €
Bilinguisme	982 860,00 €	0,00 €	982 860,00 €
Culture et patrimoine	3 476 000,00 €	-4 000,00 €	3 480 000,00 €
Environnement	-342 340,00 €	-342 340,00 €	0,00 €
Habitat	306 468,53 €	-8 531,47 €	315 000,00 €
Innovation	243 500,00 €	0,00 €	243 500,00 €
Insertion, logement et emploi	130 000,00 €	0,00 €	130 000,00 €
Santé publique	9 075,00 €	-9 411,99 €	18 486,99 €
Sport et jeunesse	-59 000,00 €	-59 000,00 €	0,00 €
Total	13 887 129,99 €	-2 117 728,04 €	16 004 858,03 €

La progression globale des autorisations d'engagement de dépenses s'explique essentiellement du fait d'une hausse de +6,9 M€ des autorisations d'engagement liées à la politique Attractivité Europe Transfrontalier Université, dont +4,5 M€ pour la mission Strasbourg Capitale européenne, +1,2 M€ pour l'Aéroport de Strasbourg Entzheim et +1 M€ pour l'Enseignement supérieur et la recherche.

Par ailleurs, les autorisations d'engagement liées à la politique Culture et patrimoine augmentent de +3,5 M€, dont +2 M€ pour les subventions aux EPCI et +1 M€ dans le cadre du contrat triennal Strasbourg fonds culture.

La répartition par opération de ces autorisations d'engagement en dépenses figure à l'annexe 3 jointe au présent rapport.

B- Etat des AE de recettes par politique sectorielle

Politique	Volumétrie d'AE à voter	AE diminuées	AE augmentées ou nouvelles
Administration gestion des services	600 000,00 €	0,00 €	600 000,00 €
Total	600 000,00 €	0,00 €	600 000,00 €

La progression des autorisations d'engagement de recettes est liée à la plateforme Alsace Marchés publics (+0,6 M€).

La répartition par opération de ces autorisations d'engagement en recettes figure à l'annexe 4 jointe au présent rapport.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- D'arrêter le volume des autorisations de programme à ouvrir en DM2 2021 du budget principal à 50 930 155,25 € en dépenses d'investissement,
- D'arrêter le volume des autorisations de programme à ouvrir en DM2 2021 du budget annexe du Parc Erstein à 32 030 € en dépenses d'investissement,
- D'arrêter le volume des autorisations de programme à diminuer en DM2 2021 à - 29 109 664,27 € en dépenses d'investissement,
- D'arrêter le volume des autorisations de programme à ouvrir en DM2 2021 à 11 140 507,34 € en recettes d'investissement,
- D'arrêter le volume des autorisations de programme à diminuer en DM2 2021 à - 3 175 000 € en recettes d'investissement,
- D'arrêter le volume des autorisations d'engagement à ouvrir en DM2 2021 à 16 004 858,03 € en dépenses de fonctionnement,
- D'arrêter le volume des autorisations d'engagement à diminuer en DM2 2021 à - 2 117 728,04 € en dépenses de fonctionnement,
- D'arrêter le volume des autorisations d'engagement à ouvrir en DM2 2021 à 600 000 € en recettes de fonctionnement,

- D'approuver les modifications d'échéanciers de crédits de paiement liés aux autorisations de programme et autorisations d'engagement telles que figurant dans les annexes au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY